



Calendrier des principales actions de formation organisées à Bruxelles par la division "Formation du personnel" aux mois de mare/avril 1989

	Cours			
Dates	Intitulé de l'action	Nº progr. formation	concerné en priorité 	
1-2-3	 Techniques de négociations 	1.3.3.	A-B	
2-3	 Secourisme industriel	2.4.2.	A-LA-B-C-D	
2-3	 Séminaire pour secrétaires -1 re partie - F	1.4.1.	85-C 	
3*	 Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - Cycle 1 - Module B	2.1.3.A	A-LA-B-C-D	
3-10*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 4	2.1.2.8	A-LA-B-C-D	
6-7-8		5.1.2.	A-LA -B- C	
6	Réunion de révision. Autoformation en 2.1.1. mathématiques de base		C-D-AL	
6 - 13*			A-LA-B-C-D	
6- 7 -8-9- 10±	Management and Modernisation - follow-up Mechanisms and techniques on structural adjustement EN - in collaboration with DG.VIII	1.1.3.	DG.VIII A-B	
7-8	 Séminaire pour secrétaires. 1 re partie EN 	1.4.1.	8S-C	
7 -8-9- 10±	 Cours à l'entrée en service. Module G - FR ou EN	3.1.1.1.	A-LA-B-C	
7 -9- 17±	7* Cycle juridique et institutionnel. Formation 2.1.3.B modulaire. Cycle 2 - Module A		A-LA-B-C-D	
8 *	Cycle juridique et institutionnel. Formation	 2.1.3.A	A-LA-B-C-D	
13-14-15	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A-LA-B-C	

	Cours		Personnel	
MARS Dates	Intitulé de l'action	N° progr. formation	concerné en priorité 	
 13 au 17* 	 Cours à l'entrée en service. Séminaire résidentiel au Collège d'Europe à Bruges 	3.1.3.1.	A-LA	
13 au 17*	 Management and Modernisation - follow-up Mechanisms and techniques on structural adjustement EN - in collaboration with DG VIII	1.1.3.	DG.VIII	
14 au 17*	 Cours à l'entrée en service. Module G - FR 	3.1.1.1.	A-LA-B-C	
 15-16-17* 	 Séminaire pour les Assistants sociaux 	1.2.3.	Ass.Sociaux	
 17* 	 Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 5 	 2.1.2.8 	A-LA-B-C-D	
17*	 Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) Initiation à la comptabilité. Module 1 1 re séance de révision (15h à 17h)	2.1.4.	A.LA.B.C.D.	
 20* 	 Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 5 	2.1.2.0	 A-LA-B-C-D 	
 A préciser* 	 Problématique de la communication - 1 re partie (2ême partie en juin) 	1.2.3.	Assistants sociaux	

AVRIL	Cours	Personnel concerné	
Dates	Intitulé de l'action	en priorité	
3*	 Test de mise à niveau. Autoformation en mathématiques de base	2.1.1.	 C-D-AL
3-4-5-6*	Cours à l'entrée en service. Module CGP	3.1.2.1.	 A-LA
6-7		1.4.1.	BS-C
6*	Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) Initiation à la comptabilité. Module 1. Ze séance de révision (15-17h)	2.1.4.	 A-LA-B-C-D

AVRIL	Cours			
Dates	Intitulé de l'action	N° progr. formation		
 3 & 10* 	 Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 5 	2.1.2.0	 A-LA-B-C-D 	
7 & 14*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 5	2.1.2.B	A-LA-B-C-D	
7 & 14*	Cycle juridique et institutionnel. Formation imodulaire. Cycle 1 - Module C	 2.1.3.A 	 A-LA-B-C-D 	
4-21-28*	 Team building for DG III/F/2 	1.2.3.	DG III/F/2	
7-14-21-28*	 Formation agricole des Contrôleurs (visite fermes en mai et 2e partie du programme au 2e semestre 89) 	1.2.4.	DG XX.	
10*	 Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire. Cycle 2 - Module C	 2.1.3.B 	A-LA-B-C-D	
10-11-12*	 Séminaire de cuisine et pât¶sserie sous vide. 	1.2.3.	IX.C.6.	
11 au 14* .	 Cours à l'entrée en service. Module G - FR	3.1.1.1.	 A-LA-B-C 	
12*	 Cours à l'entrée en service - Catégorie "D" 	3.1.4.1.	 D 	
12*	 Conference in greek language 	2.4.5.	DG IX.D.	
12-13-14*	Finance for the non-financials for DG I.	2.2.1.	A-B	
13-14	 Séminaire pour secrétaires - NL 	 1.4.1. 	 BS-C	
13 & 20*	 Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - Cycle 2 - Module B. 	 2.1.3.B 	A-LA-B-C-D	
13* :	 Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) Initiation à la comptabilité. Module 1. Test de vérification des connaissances acquises.	2.1.4.	A-LA-B-C-D	
17-18-19	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A-LA-B-C	

AVRIL	Cours		Personnel concerné
Dates	Intitulé de l'action	N° progr. formation	en priorité
 17-18-19* 	 Cours à l'entrée en service. Ze partie catégorie "C" - FR	3.1.4.1.	 c
17 au 21*	Cours à l'entrée en service. Séminaire résidentiel à Bruges	3.1.2.3.	A-LA
 18* 	Test de mise à niveau. Statistiques et comptabilité	2.1.5.	A-LA-B-C-D
 18* 	Test d'évaluation Cycle juridique et institutionnel Formation modulaire - Cycle 2 - Module A	2.1.3.B 	A-LA-B-C-D
 19-20-21 	 Public speaking 	1.3.1.	A-LA-B
 21± 	 Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 6 	 2.1.2.B 	A-LA-B-C-D
21 & 27*	 Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire. Cycle 1 - Module D 	2.1.3.A	A-LA-B-C-D
 24 - 25 - 26	 Initiation générale à l'informatique 	5.1.2.	 A-LA-B-C
 24 au 27* 	 Cours à l'entrée en service. Module G - FR 	3.1.1.1.	 A-LA-B-C
 26 * 	 Initiation à l'économie. Formation modulaire. Cycle 1 - Test écrit. 	 2.1.2.A 	A-LA-B-C-D
28*	 Initiation à l'économie. Formation modulaire. Cycle 3 - Module 6 	2.1.2.0	A-LA-B-C-D
A préciser*	 Séminaire Femmes Managers 	11.1.5.	A-B

AVRIL	Cours	Personnel concerné	
Dates	· Intitulé de l'action	N° progr. formation	en priorité
A préciser*	 Séminaire Femmes Managers 3 journées de suivi. 	1.1.5.	 A-B
A préciser*	 Session d'"assertiveness" destinée aux fonctionnaires de sexe féminin.	1.1.5.	 A-B

Des -informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission. Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division 'Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

En ce qui concerne les activités de la médiathèque, les cours de langues et le logiciel 'Acadie", veuillez vous référer au "calendrier des principales actions de formation organisées a Bruxelles par la Division Formation du Personnel aux mois de février/mars 1989" publié aux informations administratives "Spécial" du 16.2.89.

^{*} Uniquement sur invitation personnelle,

Il est toujours possible de s'inscrire :

- * au cycle d'autoformation en "Mathématiques de base" (cfr. Informations administratives du 18.07.1988 Spécial Commission Bruxelles)
- * au cycle de formation modulaire "Enseignement assisté par ordinateur Nodule 1 Initiation à la comptabilité (cfr. Informations administratives du 13.06.1988 Spécial Commission Bruxelles)
- * SEANCES PE VISION DE VIDEO-CASSETTES suivies de discussions
 - A. CYCLE "ASPECTS DU MANAGEMENT"

The unorganised Manager:					
4 films vidéo de 25' chacun)les 25.	01)			
Thèmes : Damnation) 15.	02)			
Salut) 22.0	2) de	14h30 à	16h30	Salle 0/A
Lamentation) 15.	03)			
Révélation) 05.	04)			
) 12.	.04)			

B. CYCLE "HISTORIQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE ET EUROPEENNE"

-	Après 20 siècles	les	08.02 08.03 05.04	de 11h00 à 12h30 de 14h30 à 16h00 de 11h00 à 12h30	Salle 0/A Salle 0/A Salle 0/A
-	Robert Schuman/Jean Monnet	les	25.01 22.02 29.03 12.04) de 11h00 à 12h30)	Salle 0/A
	Europe why ? Le Conseil de l'Europe et ses activités	les	15.02 15.03 19.04) de 11h00 a 12h30	Salle 0/A
-	Lexique animé et montage de dia's sur l'intégration et le fonctionnement des Institutions	les	01.02 01.03 28.04)) de 11h00 à 12h30)	Salle 0/A

Ces séances se déroulent dans le Bâtiment LOI 57 - Salle O/A (médiathèque)

N.B.: Les intéressés devront introduire, par la voie hiérarchique, une "demande de participation a une action de formation présentée sur initiative individuelle" auprès de la Division IX.A.3 (L.57 7/15) en indiquant la formation retenue et pour les vidéo-cassettes choisies,les dates désirées.

N.B.

- 1. Les indications pour le "personnel concerné en priorité" qui précisent les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC * UNIQUEMENT SUR INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement la possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent même d'une catégorie différente. Le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
- 2. Conformément à l'Article 2.2. des Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de l'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionel du personnel de la Commission, l'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau.
 - Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de ladite formation pour en tirer le maximum de bénéfices.
- 3. Les mêmes Modalités favorisent aussi la participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par les services de la formation.

 Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à la disposition de tous les intéressés toutes les informations dont iIs disposent.
- 4. L'Article 8.2. de ces Modalités ouvre la possibilité pour ce même personnel, de bénéficier, en plus d'une co-participation dans la prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour les heures de cours suivies en dehors des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).